



COMPTE-RENDU
Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 24 mars 2009
à *Saint-Crépin*

Rédigé par Pascal Bride, Pascale Prothon et Emmanuelle Tuillière
Validé par Bernard Esmieu le 30/03/09 et Martine Garrigues le 31/03/09

Heure début de séance : 17 h 00

Heure fin de séance : 19 h 00

Etaient présents :

Messieurs les Délégués communautaires :

Eygliers :

MOREL Jean

GIRAUD Laurent

Guillestre :

QUEREL François

MOULIN Dominique

BARBEROUX François

MOLLE Emmanuel

Mont Dauphin :

FIORLETTA Gilbert

Risoul :

BREMOND Max

GARNIER Jean Louis

JEHAN Jacques

Saint Clément sur Durance:

BERARD Jean-Louis

ROZAN Benoît

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard

GARRIGUES Martine

FERRET Eric

Réotier :

BERTHALON Christian

Vars :

EYMEOUD Pierre

FERRY Claude

SERVICES GENERAUX

Délibération N°1 : Affectation de personnels avec un transfert de somme du Budget Général / Budgets Annexes

Le Président rappelle que ce point avait fait l'objet de débat lors du DOB et du Conseil Communautaire du 2 Mars 2009. Le budget général prend en charge certaines dépenses administratives relevant des budgets annexes des ordures ménagères, assainissement, micro centrale et école de musique. Par souci d'équité entre les budgets et dans le but de s'appuyer sur le mode de fonctionnement des services, il est proposé de procéder à l'affectation des postes du DGS, comptabilité, directeur de pôle, gestion des ressources humaines sur les budgets annexes à temps partiel.

Afin de permettre un calcul au plus proche de la réalité des coûts de ces budgets, il est proposé une refacturation du Budget Général vers ces budgets annexes pour un montant de 5 000 euros chacun, pour les budgets annexes ordures ménagères et assainissement et de 10 000 euros pour le budget annexe microcentrale.

Le Président propose de déterminer le personnel affecté sur les BA en 2009 comme suit :

BA ASS	BAOM OMC	BAOM OMD	BAOM OMG	BAMC	BA Ecole de Musique
DGS : 5 % Ass. Direction : 35% Tech réseaux : 100% Comptable : 20% Gestionnaire du personnel : 5% Agent des ST : 60% DST : 17% Chef exploitation : 10 %	100 % du personnel affecté au service de collecte des ordures ménagères	Agent Polyvalent : 1,8 Saisonnier : 2 mois Agent d'entretien déchetterie Vars et Risoul : 20 %	DGS : 5 % Ass. Direction : 55% Chef d'exploitation : 70 % Comptable : 30% Gestionnaire du personnel : 15% DST : 17%	Agent d'entretien : 80 % DGS : 5 % DDL : 10%	100 % du personnel affecté à l'école de musique

Le Conseil Communautaire accepte l'affectation de personnels avec un transfert de somme du Budget Général / Budgets Annexes

Unanimité

SERVICE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

Délibération N°2 : Demande de financement du RSP en réseau ; programme Leader

Bernard Esmieu fait part des travaux de la Commission économique. La proposition vise la mise en réseau des RSP. Les RSP du Pays du Grand Briançonnais portent le projet de partenariat entre les structures locales d'accueil à l'échelle du Grand Briançonnais dans le but de favoriser, par l'animation collective, des actions partagées à destination des entreprises, des travailleurs saisonniers et du grand public.

Les actions communes : mise en réseau des RSP, forum de l'emploi, guide d'accueil

Les actions spécifiques : mise en place d'un pôle de compétences : Assistance des entreprises à la création, accueil des créateurs, diffusion d'informations (forum d'entreprises...).

La durée du projet est de 12 mois de Mai 2009 à mai 2010.

Le coût total est de 29 200 € dont Frais de personnel : 18 000 €, Guide d'accueil, déplacements ... : 11 200 €

Le plan de financement se présente comme suit : (Leader : 95 %) : Feder : 16.060 € (Leader), Région : 8.760 €, CG 05 : 2.920 €, CCG : 1 460 €

Le Conseil Communautaire valide le projet et le plan de financement.

Unanimité

Délibération N°3 : Etude de positionnement et demande de financement ; PAS Stations

Ce projet fait suite aux décisions du Conseil Communautaire (candidature au PAS Station) et suite à l'acceptation de la candidature du PAS Stations par le Conseil Régional. Il est nécessaire de procéder à la consultation de bureaux d'étude pour le positionnement des projets et d'autoriser le Président à signer le marché.

Il est également demandé de solliciter les crédits Feder pour le cofinancement de l'étude.

Le coût total prévisionnel est de 40.000 euros HT.

Le plan de financement se présente comme suit : Feder: 20.000 €, Région : 12.000 €, CCG : 8.000 €.

Compte tenu que le coût de l'étude est évaluée à 40 000 € HT maximum, il est proposé de lancer un marché en procédure adaptée passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Communautaire, accepte le projet et le plan de financement, autorise le Président à signer toute pièce nécessaire au déroulement de la procédure et à signer le marché avec le prestataire retenu.

Unanimité

Délibération N°4 : Vote des taux

Le Président souligne que les taux font l'objet d'efforts croisés en pratiquant les fonds de concours, en rationalisant les moyens matériels et humains des services, en mobilisant des ressources nouvelles dont les fonds européens (PIT). Il est rappelé que le CIF est faible et qu'il convient de le faire progresser. La faiblesse du CIF pénalise le montant de la dotation de l'état (DGF).

Le Président attire l'attention du Conseil Communautaire sur la nécessité de rétablir la CAF pour porter des projets d'investissements : par exemple la Caserne à Vars et Risoul, la Step à Guillestre, les compétences actuelles et futures.

Un bureau stratégique sera mobilisé rapidement pour arrêter la liste des projets du mandat à présenter au Conseil Général dans le cadre des projets structurants et projets d'initiatives locales.

Claude Ferry, indique que la commission « Finances » a travaillé sur plusieurs simulations de fiscalité pour répondre à plusieurs exigences : redresser les termes de la trésorerie, maîtriser la fiscalité avec des taux contenus et veiller à la pression fiscale dans un contexte économie difficile. Les propositions de taux tiennent compte de l'effort fiscal porté sur la taxe sur le Foncier Bâti en 2008.

Il est signalé que l'augmentation des taux doit être interprétée en terme de valeur absolue et non en taux n'apportant pas de signification. Les propositions impactent par exemple pour une habitation individuelle pour une famille de 4 à 5 personnes : 7 à 8 euros sur la TH et T Bâti.

Bernard Esmieu indique que le produit fiscal attendu est 1.096.836 euros. Il est proposé de passer aux taux suivants : TH : 1,35 % à 1,55 %, TFB : 3,66 % à 3,95 %, TFNB 17,63 % à 20,24 %, TP 1,67 % à 1,92 %.

Il est évoqué l'écrêtement de la Taxe Professionnelle. Si l'augmentation de la TP sera impacté par l'écrêtement, il n'en demeure pas moins que la substitution de la TP, par un nouveau dispositif, nécessite d'ajuster son niveau sortant dans le but de ne pas pénaliser la CCG lors de l'installation du dispositif législatif, malgré son taux faible.

Il est souligné que les fonds de concours, ont fait l'objet d'une délibération cadre lors du Conseil Communautaire du 18 février 2009. Le Président indique que les services devront travailler au cours du mois de Mai et du mois de Juin sur les conditions de mise en œuvre des fonds de concours avec une présentation de clé de calcul et de répartition. Ces modalités seront présentées lors d'un Conseil Communautaire en Mai 2009 après approfondissement et validation en commission thématiques et commissions Finances.

Emmanuel Molle demande que les taux soient votés séparément.

Bernard Esmieu met au vote les taux d'imposition respectivement comme suit :

- Taxe d'habitation à 1.55 % pour l'année 2009 : 1 abstention, 17 pour
- Taxe foncière Bâti : 3.95 % pour l'année 2009 : 1 abstention, 17 pour
- Taxe foncière Non Bâti : 20.24 % pour l'année 2009 : 1 abstention, 17 pour
- Taxe professionnelle à 1.92 % pour l'année 2009 : 3 abstentions, 15 pour

Délibération N°5 : Vote du Budget

Le Président présente le budget sous couvert de Claude Ferry, Président de la Commission Finances.

Le débat général sur les propositions budgétaires porte sur les points suivants :

- Les propositions budgétaires sont la résultante des travaux du bureau communautaire, des commissions thématiques et des finances,
- Le budget n'intègre pas de modification de l'effectif agent, ne comporte pas de décision d'attribution des aides aux associations (à individualiser lors d'un conseil communautaire)
- Le budget est basé sur un périmètre de compétence constant. Néanmoins, le sujet sur des ajustements des compétences obligatoires et optionnelles reste ouvert. Les priorités d'intervention en faveur du développement économique sont affichées et posent la question du devenir de compétences facultatives,
- Le budget nécessite d'établir des priorités de réalisation sur le mandat et par exercice budgétaire. La priorité 2009 cible la construction et aménagement des locaux de la CCG. Des études doivent être lancées pour les projets de Centres de Secours et Incendie pour 2010.
- Le budget intègre la révision de l'amortissement (application d'Hélios) : équipement et subventions.
- Il est demandé de s'assurer que la subvention du Conseil Général des Hautes Alpes ayant trait à l'école de Musique doit bien être demandée et réceptionnée. Les services s'assureront de ce point.
- Il est présenté les résultats d'exploitation de la Micro Centrale de 2001 à 2009. La Microcentrale devra faire l'objet d'un diagnostic complet pour optimiser la production KW et les équipements. La relance de l'AO doit être fait rapidement par les services. La commission Finances devra suivre l'optimisation financière de l'exploitation de la Micro centrale.
- Il est évoqué la charge importante du transport et de l'enfouissement des OM et CET. Des pistes devront être explorées dans le cadre du SMITONGA ;

Gil Fiorletta demande que les documents budgétaires soient plus exhaustifs. Une solution technique et dématérialisée sera convenu pour les communes (CDrom par exemple).

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3.087.544	2.524.333
Investissement	2.865.592	2.834.054

Restes à réaliser 2008

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	232.728	378.831
Investissement	114.565	0
Total Cumulé	6.300.430	6.300.430

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1.337.512	744.388
Investissement	3.226.101	3.225.969

Restes à réaliser 2008

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	593.124
Investissement	1.913.317	2.765.553
Total Cumulé	7.329.034	7.329.034

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE ECOLE DE MUSIQUE CANTONALE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	136.089	131.601
Investissement	0	4.488

Restes à réaliser, 2008

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.500	2.994
Investissement	494	0
Total Cumulé	139.084	139.084

Vote : 1 abstention, 17 pour

BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	957.426	101.383
Investissement	559.696	66 453

Restes à réaliser 2008

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	856.042
Investissement	0	493.243
Total Cumulé	1517.122	1517.122

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1.796.730	1.541.874
Investissement	476.019	453.379

Restes à réaliser 2008

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	254.856
Investissement	300.883	0
Total Cumulé	2.573.633	2.573.633

Vote à l'unanimité